

## La Gazette, 18 février 2013

Date : 18/02/2013  
Pays : FRANCE  
Pages : 43  
Rubrique : juridique  
Diffusion : 30779  
Périodicité : Hebdomadaire

### DROIT DE REGARD

## Normes : une cartographie prioritaire, vite !

La lutte contre l'inflation normative crée des instances enchevêtrées

**L**es versions, plus ou moins confidentielles, de l'avant-projet de loi de décentralisation circulent. C'est à se demander si le gouvernement ne poursuit pas ainsi une consultation élargie pour recueillir de larges contributions, réactions et suggestions. Soit ! Mais nous livrons, sur la question de la lutte contre l'inflation normative (1), à l'exercice critique. Il est de constater que, entre projets et propositions de loi et amendements, les textes et les initiatives se croisent et s'entrechoquent...

L'Assemblée nationale a examiné le 13 février une nouvelle proposition de loi « Dailigé ».

#### Capitulum

La dernière mouture de l'avant-projet de loi de décentralisation contient des dispositions sur « la maîtrise de l'intervention normative ». La Commission consultative d'évaluation des normes (CCEN) verra ses pouvoirs renforcés. Or, dans la proposition de loi « Couramb-Sauter » adoptée le 29 janvier par le Sénat (2), la CCEN est mise à plat et un comité national chargé de contrôler et de la réguler les normes applicables aux collectivités locales doit aussi de pouvoirs renforcés. Par ailleurs, lors des débats sénatoriaux, la ministre Marylise Lehraucou et les sénateurs Jacqueline Gourault et Jean-Pierre Sauter ont martelé que ce nouveau dispositif ne viendrait pas « relâcher ce qui a déjà été fait » et ne serait pas « contradictoire avec les autres mesures prises récemment ». Allusion à la « mission Boucard-Lambert » chargée d'ouvrir la chasse aux normes absurdes (3).

Enfin, notons le passage imminent en première lecture devant l'Assemblée nationale d'une nouvelle proposition de loi « Dailigé » de simplification des normes.

Les projets de textes se rejoignent cependant sur le sujet, fondamentalement constitutionnellement sensible, de l'indivisibilité locale de la norme. L'avant-projet de loi, dans sa version circulant le 4 février, introduit « un principe général de proportionnalité des normes concernant les collectivités locales ». Et le haut conseil prévu par la proposition de loi pourra recommander « des mesures d'adoption des normes réglementaires ». Les deux projets introduisent ainsi par la bande la proposition de loi de Pierre Morel-A-L'Huisier relative à l'adéquation des normes en milieu rural. A n'en pas douter, la pression est mise sur Cécile Véroz, toute nouvelle adjointe au secrétaire général du gouvernement chargée, depuis le 25 janvier, de la simplification, et dont on est en droit d'attendre des éclaircissements – voire une cartographie – sur ces multiples dispositifs « anti-normes ». **Jean-Marc Juvenil**

(1) Lire « La Gazette » du 12 novembre 2012, pp. 23-26.  
(2) Lire « La Gazette » du 6 février 2013.  
(3) Lire « La Gazette » du 21 janvier 2013.

Tous droits de reproduction réservés